



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION (N°1079) DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE BERLIOZ L'ASSOCIATION «ENSEMBLE ERABLE», TITRE PAYANT **DÉCISION N° DM-25-219 EN DATE DU 02 JUILLET 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Ensemble Erable » représentée par son Président Monsieur Emmanuel WILL, dont le siège est situé c/o P.E. WILL 11 rue d'Arcueil, 75014 Paris, d'organiser des répétitions dans la salle Berlioz, les 2, 3 et 4 juillet de 10h00 à 17h00 et le 5 juillet 2025 de 14h00 à 15h30 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Ensemble Erable » représentée par son Président Monsieur Emmanuel WILL, dont le siège est situé c/o P.E. WILL 11 rue d'Arcueil, 75014 Paris, une convention de location des salles pour un montant de 281,40 € T.T.C (deux cent quatre-vingt-un euros et quarante centimes), afin d'organiser des répétitions dans la salle Berlioz les 2, 3 et 4 juillet de 10h00 à 17h00 et le 5 juillet 2025 de 14h00 à 15h30.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20250702-lmc1H13275H1-AR Date de réception en Préfecture : 02/07/2025 Date de Publication : 02/07/2025
--